



Récapitulation des Management Summaries

Ce document récapitule tous les Management Summaries en vue de la séance de la KKI du 5 juin 2024.

Table des matières

Point	Désignation
03	Développement de la KKI, validation à l'intention du Conseil stratégique
05	Mise à jour de la Stratégie 2035 de l'Alliance SwissPass et élection au sein du groupe d'accompagnement
06	Mise à jour du standard de la branche à partir du groupe central
07	Communication des droits des passagers dans les TP suisses
08	Validation de la RV VDV736/SIRI SX (SKI Roadmap Item CH004 - Échange d'informations sur les événements)

P.-S. Les présents Management Summaries ont été traduits automatiquement et relu seulement grossièrement. En cas de doute, les versions allemandes font foi.



Développement de la KKI

Séance de la commission :	Commission Information à la clientèle (KKI) du 05.06.2024			
Point de l'ordre du jour :	03			
Origine / Auteur :	Dora Lobsiger, dora.lobsiger@tcon.ch, 079 206 03 58			
Type d'objet :	<input checked="" type="checkbox"/> Décision	<input type="checkbox"/> Information	<input type="checkbox"/> Discussion	<input type="checkbox"/> eDecide

Sommaire de gestion

La KKI (commission nationale Information à la clientèle), lancée en 2023, est une jeune organisation chargée d'un sujet complexe et important pour la mobilité. C'est pourquoi son développement doit être poursuivi et des améliorations réalisées en permanence. La présente proposition résume les ajustements actuellement utiles des directives qui doivent être validées par le Conseil stratégique de l'Alliance SwissPass et l'OFT. Certaines mesures d'amélioration relèvent également des compétences de la KKI et peuvent être mises en œuvre dès maintenant.

Pour la KKI, il y a plus qu'assez à faire dans les années à venir. Une action efficace et durable en faveur des passagers, la collaboration de la branche et son optimisation commune doivent être au premier plan. La solution semble donc moins résider dans une adaptation majeure de la structure organisationnelle que dans l'affinement des différents rôles et l'optimisation continue de la collaboration.

La présente proposition décrit les adaptations et les connaissances actuellement appliquées :

- Développement du règlement intérieur de la KKI, fondé sur la charte élaborée en 2023
- Nouvelle description des rôles de la présidence, des membres, des assesseurs et du support
- Besoin d'adapter d'autres documents

1 Situation initiale et conclusions

En 2023, la commission Information à la clientèle (KKI) a été créée. Au cours de la première année, il s'est avéré, comme on peut s'y attendre dans ce genre de processus, qu'il y avait encore besoin d'agir au niveau de l'organisation. La présente proposition a été élaborée sur mandat du CS de l'Alliance SwissPass par le BLS, CarPostal, les CFF et le ZVV avec le soutien de Dora Lobsiger (externe) et d'Andreas Biedermann (représentant du CS).

Les ateliers et les entretiens menés ainsi que l'étude des documents ont permis de tirer les conclusions suivantes :

- L'organisation structurelle est en principe appropriée et finement équilibrée pour répondre aux exigences.

- Il convient plutôt d'affiner, de mieux percevoir et de revendiquer les tâches, les rôles, les compétences et les responsabilités ainsi que la compréhension commune.
- Il existe des imprécisions dans l'organisation du déroulement et un besoin d'amélioration dans les thèmes "artisansaux" de l'organisation, de la méthodologie et des outils de travail. Par exemple, les différentes affaires ne sont pas attribuées à un membre responsable de la KKI ou aucune planification générale des affaires et des délais n'est identifiable.
- Il semble également que la séance de la KKI manque de la dynamique nécessaire pour faire avancer ce sujet important et complexe.

La solution semble donc moins résider dans une adaptation structurelle majeure que dans l'affinement des différents rôles et l'optimisation de la collaboration.

2 Principales adaptations et mesures

En se fondant sur la charte élaborée par la KKI en 2023, le groupe de travail a élaboré les points clés suivants, qui sont importants pour un travail réussi de la KKI :

- Le/la président(e) de la KKI dirige la KKI et la représente auprès de l'OFT, du Conseil stratégique de l'Alliance SwissPass et d'autres parties prenantes. Il dirige notamment les séances de la KKI et est désigné par le CS de l'Alliance SwissPass.
- Les membres de la KKI et les assesseurs s'engagent activement et de manière responsable dans les tâches de la KKI pendant et en dehors des séances.
- Les membres de la KKI sont responsables des dossiers/mandats qui leur sont attribués, informent régulièrement sur l'état d'avancement, assurent le respect des objectifs, des délais, des contenus et de la qualité des objets livrés. Il est important que les membres disposent de suffisamment de temps pour accomplir leurs tâches.
- Le support KKI soutient le président, les membres de la KKI et les groupes de travail dans leurs tâches (p. ex. consultations, documentation, administration, communication, flux d'informations, préparation et suivi des séances). Il peut également assumer la direction de projets et d'autres tâches.

Remarque : en raison des nouveautés, il est possible que des membres de la KKI souhaitent se retirer de leur fonction, par exemple parce qu'ils ne peuvent pas fournir l'effort demandé. Dans ce cas, une élection de remplacement sera organisée conformément au règlement intérieur de la KKI.

3 Besoin d'adaptation des documents et des directives

Les documents suivants nécessitent des adaptations pour mettre en œuvre les points ci-dessus :

- Convention entre l'OFT et ch-integral du 12.12.2022 (OFT-315.02-4/4/3) : préciser le rôle du CS de l'Alliance SwissPass et les instances de validation des règlements intérieurs. Le document doit être adapté dans le cadre du renouvellement ordinaire (voir annexe).
- Règlements intérieurs et rôles dans l'information à la clientèle au niveau stratégique/réglementaire (CS Alliance SwissPass, OFT et comité de coordination) du

01.01.2023 : assesseurs/invités du comité de coordination à désigner désormais au cas par cas. Le document doit être adapté dans le cadre du renouvellement ordinaire (voir annexe).

- Règlement intérieur de la commission Information nationale à la clientèle (KKI) du 01.01.2023 : les adaptations et les justifications sont visibles dans l'annexe "WE KKI - Règlement intérieur KKI". Il doit être validé par le Conseil stratégique de l'Alliance SwissPass et l'OFT.
- Charte de coopération de la KKI du 24.05.2023 : le contenu de la charte a été adapté et transféré dans le règlement intérieur de la KKI. La charte est donc abrogée.

Les documents suivants ont été examinés, mais ne présentent pas de nécessité d'adaptation en rapport avec ce mandat.

- Règlement intérieur du Conseil stratégique (CS) du 13.09.2023
- Règlement intérieur Standard de branche national du 01.01.2023 : le document relève de la compétence de la KKI.
- Règlement de l'interface des données d'information des clients dans les TP suisses du 01.01.2023 : le document relève de la compétence de la KKI.
- Concept détaillé pour une information à la clientèle nationale standardisée du 15.12.2022 : pas de besoin d'adaptation. Il s'agit d'un document décisionnel du Conseil stratégique et non d'un document prescriptif. Celui-ci mentionne explicitement : "Durant cette période, les rôles et les règlements intérieurs doivent encore être précisés là où cela est nécessaire".

En cas de contradiction entre des directives et des documents qui n'ont pas encore été adaptés, la présente proposition prévaut. D'éventuels développements et adaptations ultérieurs demeurent réservés.

4 Suite de la procédure

Certains points essentiels pour optimiser la collaboration relèvent de la compétence de la KKI et peuvent déjà être réalisés avant la validation formelle. Jusqu'à ce que les changements (p. ex. l'élection du/de la président/e) soient établis, les procédures existantes sont maintenues là où c'est nécessaire. Les étapes suivantes sont essentielles :

Quoi, Qui	Jusqu'à quand
Consultation railcom par Aline Müller, OFT	fin juin
Validation par le CS de l'Alliance SwissPass	3 et 4 juillet 2024
Validation par la direction de l'OFT	T3 2024
Présidence de la KKI assurée par le CS de l'Alliance SwissPass	CS après approbation de l'OFT
Occupation du support KKI par ch-integral	31.12.2024
Adaptation des documents par ch-integral	T3 2024
Développement continu de la KKI par la présidence	en cours

5 Inputs de l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass

L'organe de gestion de l'Alliance SwissPass n'a pu prendre connaissance de la proposition et des propositions concrètes d'adaptation du règlement intérieur que le 21 mai 2024. Dans le délai très court qui a précédé l'envoi à la KKI, il n'a pas été possible de procéder à une consultation approfondie. L'organe de gestion de l'Alliance SwissPass ne pourra donc le faire qu'en ce qui concerne la demande au Conseil stratégique de juillet.

Sur la base d'un premier examen, on peut toutefois déjà formuler les suggestions suivantes à l'intention de la KKI :

- L'orientation générale de la proposition peut être soutenue par l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass ; elle correspond pour l'essentiel au concept général initial de mise en place de la KKI, à l'exception de l'établissement d'une présidence ;
- L'étendue des tâches prévues pour la présidence, avec des fonctions de coordination et de représentation étendues, ne peut pas être réalisée avec les 20 PT indiqués dans le règlement intérieur, il faut compter avec une charge de travail bien plus importante.

Proposition

La Commission Information à la clientèle KKI

- 1) approuve les adaptations proposées dans les documents suivants :
 - a. Règlement intérieur de la KKI
 - b. Convention entre l'OFT et ch-integral
 - c. Règlements intérieurs et rôles dans l'information à la clientèle au niveau stratégique/réglementaire (Alliance SwissPass, OFT et comité de coordination)
 - d. "Charte de collaboration de la KKI" du 24.05.2023 (abroger) ;
- 2) demande au CS de l'Alliance SwissPass d'approuver les adaptations des documents mentionnées sous 1) et de les transmettre à l'OFT pour validation ;
- 3) demande au CS de pourvoir à la présidence de la KKI ;
- 4) met en œuvre les adaptations qui relèvent de sa compétence (p. ex. outils de travail, responsabilité des membres pour les dossiers et affaires en cours).

Annexes

- WE KKI - Règlement intérieur KKI (les adaptations sont marquées en couleur)
- Annexe - Besoin d'adaptation d'autres documents

Stratégie 2035 de l'Alliance SwissPass : état intermédiaire et constitution du groupe d'accompagnement

Séance de la commission :	Commission Information à la clientèle (KKI) du 05.06.2024		
Point de l'ordre du jour :	05		
Origine / Auteur :	Roman Schwarzenbach, oman.schwarzenbach@allianceswisspass.ch, 076 489 56 40 Didier Burgener, didier.burgener@sbb.ch, 079 568 66 26		
Type d'objet :	<input checked="" type="checkbox"/> Décision	<input type="checkbox"/> Information	<input type="checkbox"/> Discussion <input type="checkbox"/> eDecide

Sommaire de gestion

1 Situation de départ

La Stratégie 2035 de l'Alliance SwissPass a été adoptée par le Conseil stratégique en février et communiquée dans la foulée (cf. www.strategie.allianceswisspass.ch).

Pour l'essentiel, la mise en œuvre est assurée par les canaux suivants :

- Le **plan d'action**, en tant que liste agile et non exhaustive d'actions stratégiques, constitue la base permettant d'atteindre l'image cible. Plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation, par exemple le projet sectoriel myRIDE, le développement de la saisie automatique des déplacements ou la culture. Le plan d'action sera régulièrement examiné et adapté par le groupe d'accompagnement Stratégie 2035 à partir de l'automne 2024.
- Les **mandats de l'Alliance SwissPass**, qui sont confiés aux CFF, à ch-integral et à CarPostal, sont axés sur le contenu de la nouvelle stratégie et garantissent sa mise en œuvre par des travaux concrets. Une première analyse des mandats montre l'état d'avancement suivant, sachant qu'une étude approfondie sera effectuée après la décision d'orientation myRIDE :

Mandat / Implantation	Résultat de la première analyse : dans la stratégie 2035...
Prix et assortiment / CFF	... une uniformisation du système tarifaire est visée, fondée sur un e-tarif et la primauté du post-pricing. Pour cette raison, une actualisation de la stratégie en matière de prix et d'assortiment est judicieuse en perspective, mais cela ne doit se faire qu'après la décision d'orientation myRIDE. D'ici là, les décisions relatives à l'assortiment seront vérifiées quant à leur compatibilité ascendante. Le mandataire coordonnera la transformation vers le tarif électronique et les effets d'assortiment qui en découlent.

Mandat / Implantation	Résultat de la première analyse : dans la stratégie 2035...
Marketing / CFF	... l'accent mis aujourd'hui sur la durabilité écologique en tant qu'élément de positionnement est confirmé et renforcé dans la stratégie 2035 - les points sont abordés.
Services de distribution / CFF	... le principe selon lequel la distribution doit continuer à relever de la souveraineté de l'ET est confirmé. Ce qui est nouveau, c'est que la collaboration au sein de la branche doit encore être renforcée en arrière-plan, par exemple pour mieux synchroniser les attentes des commanditaires. Le mandat continuera à se focaliser sur l'interopérabilité entre les ET, en particulier dans la distribution et le contrôle - les tâches fondamentales du mandat ne changeront pas.
IT et services / CFF	... l'ambition est de raccourcir le <i>time to market</i> pour l'introduction d'offres et de services sur NOVA. Les mesures correspondantes ont déjà été déclenchées. De plus, la plateforme commune doit être préparée pour l'ouverture de la distribution à des tiers.
Décompte / CFF	... l'accent est mis sur une simplification et une numérisation accrue de la facturation. En ce qui concerne myRIDE, il est clair que l'e-tarif offre de nombreuses possibilités de simplification qu'il convient d'exploiter. Pour des raisons de ressources, il faut éviter un fonctionnement parallèle prolongé dans la facturation.
Organe de gestion / ch-integral	... le thème de la culture, les KPI pour mesurer la stratégie, la coordination des questions liées à la décision d'introduction de myRIDE ont ajouté quelques tâches pertinentes, dont certaines sont déjà en cours de réalisation. Les autres projets de mise en œuvre mentionnés dans le plan d'action sont en cours de planification et seront préparés et demandés conformément à la planification générale de l'Alliance SwissPass.
Système d'information central SynServ	... la standardisation et la numérisation de l'information à la clientèle sont exigées. En cas de voyage sans titre de transport ou avec un titre de transport partiellement valable, cela est mis en œuvre dans le mandat de CarPostal SA pour la branche.

Mise en place du groupe d'accompagnement :

Afin d'assurer une transition en douceur entre le développement de la stratégie et sa mise en œuvre et de pouvoir piloter cette dernière par une représentation appropriée de la branche, le Conseil stratégique a décidé de mettre en place un groupe d'accompagnement. Celui-ci doit notamment examiner et évaluer l'état de la mise en œuvre du plan d'action, classer les analyses de l'organe de gestion relatives à la mise en œuvre de la stratégie et proposer des mesures à

l'intention du Conseil stratégique et des commissions sous forme de projets individuels ou d'adaptation de la stratégie.

Le groupe est composé paritairement de représentants des commissions nationales, des mandats et du Conseil stratégique ou d'un suppléant approprié. De même, la présidence est assurée en codirection par la commission et le Conseil stratégique. Les membres qui ont déjà participé au développement de la stratégie sont également souhaités pour la participation au groupe d'accompagnement, mais ce n'est pas une condition préalable. L'exigence minimale pour la composition du groupe est une personne de chaque commission et une personne du Conseil stratégique, afin de pouvoir garantir le flux d'informations dans l'organe concerné. La KKI peut nommer des représentants appropriés pour le groupe d'accompagnement dans le cadre de la séance du 5 juin.

2 Jalons / Délais

Le groupe d'accompagnement sera élu et composé lors des passages dans les organes en juin au sein des commissions nationales. Le coup d'envoi sera donné à l'automne 2024, date à laquelle le plan d'action sera développé pour devenir la Stratégie 2035.

Après la décision d'orientation de myRIDE, les mandataires procéderont à une analyse approfondie de leur orientation et de leurs cahiers des charges. Les résultats seront ensuite discutés au sein des organes compétents.

3 Coûts / financement

Un budget de projet a été alloué par le Conseil stratégique pour le développement de la Stratégie 2035. Une fois toutes les activités de communication terminées, le projet sera décidé avec un bilan correspondant au budget, qui est actuellement sur la bonne voie.

Les projets de mise en œuvre selon le plan d'action sont budgétisés de différentes manières. Les projets en cours dans les mandats ont été intégrés dans la planification à moyen terme, les projets de mise en œuvre de la stratégie passent par un poste budgétaire fixe auprès de l'organe de gestion. myRIDE a été budgétisé séparément et validé par les membres de l'Alliance SwissPass au moyen d'une enquête générale.

4 Dépendances / pertinence stratégique

La plus grande dépendance de la proposition, et en particulier de l'orientation des mandats, concerne le projet de branche myRIDE. C'est notamment pour cette raison que l'analyse des mandats se déroule en deux étapes. Il s'agit de la première analyse, disponible maintenant, et de l'analyse approfondie après la décision d'orientation.



5 Communication

La communication sur la Stratégie 2035 se fait au moyen d'un calendrier de communication validé par le Conseil stratégique. Aucune communication spécifique n'est prévue pour les mandats, le groupe d'accompagnement et le plan d'action.

Proposition

La Commission Information à la clientèle KKI

- 1) prend note de l'état actuel de la mise en œuvre du plan d'action et de l'analyse initiale des tâches du mandat ;
- 2) élit la (les) personne(s) suivante(s), définie(s) lors de la séance, au sein du groupe d'accompagnement Stratégie 2035 :

Annexe

- Annexe 1 : État de la mise en œuvre de la Stratégie 2035 (lecture facultative)



Mise à jour du groupe de base Standard de la branche Information à la clientèle (GT BS-KI)

Séance de la commission :	Commission Information à la clientèle (KKI) du 05.06.2024
Point de l'ordre du jour :	06
Origine / Auteur :	Martin Enz, martin.enz@allianceswisspass.ch, 079 467 87 74
Type d'objet :	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Discussion <input type="checkbox"/> eDecide

Sommaire de gestion

1 État actuel des travaux

- Tous les contenus précédents du document ont été examinés et triés. Le nouveau document est esquissé dans ses grandes lignes (structure, contenus). Cela implique également que nous ayons une vue d'ensemble des contenus qui doivent encore être entièrement recréés pour obtenir un ensemble complet.
- Les mini-matrices au début de chaque chapitre doivent encore être harmonisées avec la nouvelle matrice et remplacées par une meilleure lisibilité. Actuellement, elles servent principalement à attribuer les critères de filtrage, mais à l'avenir, elles serviront aussi à avoir une vue d'ensemble des contenus obligatoires et de ceux qui ne le sont pas.

2 Perspectives

Les choses suivantes restent à faire :

Contenu du document :

- Challenger ce qui existe déjà dans le groupe central.
- Réviser les contenus existants, élaborer de nouveaux contenus
- Définir le caractère contraignant des différents chapitres
- Formuler l'introduction et les instructions

Autre

- Faire avancer / définir le site web / la publication, y compris la saisie
- Réfléchir à nouveau proprement à tous les critères de filtrage
- Organiser une consultation
- Tester les critères de filtrage

L'accent est désormais mis sur le contenu du document. Et ce travail de fond est considérable. Cela a pour conséquence qu'aucun contenu supplémentaire ne sera élaboré au-delà du comblement des plus grosses lacunes (p. ex. sur Anywhere). En outre, le groupe de travail a toujours besoin de



renforts. D'une part sous la forme de membres compétents supplémentaires, d'autre part en permettant aux membres actuels d'élaborer des textes entre les séances, de sorte que nous puissions utiliser les séances pour challenger ce qui existe déjà.

À la suite du dernier appel lancé auprès des membres de la KKI, les nouvelles personnes suivantes ont été annoncées pour le groupe de base :

- CarPostal : Flurina Jacot
- ZVV : Dominik Grögler

3 À clarifier avec la KKI

Les principes qui s'appliquent à tous les canaux doivent-ils également s'appliquer aux canaux Anywhere (p. ex. applications et sites web) ?

Prise de connaissance

La Commission Information à la clientèle KKI

- 1) prend connaissance de la mise à jour du groupe de base Standard de la branche Information à la clientèle.

Proposition de nouvelle réglementation sur les droits des passagers

Séance de la commission : Commission Information à la clientèle KKI du 05.06.2024	
Point de l'ordre du jour : 07	
Origine / Auteur :	GT temporaire "Communication des droits des passagers" Marcel Stirnimann, marcel.stirnimann@allianceswisspass.ch, 076 547 06 95 Martin Enz, martin.enz@allianceswisspass.ch, 079 467 87 74
Type d'objet :	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Discussion <input type="checkbox"/> eDecide

Sommaire de gestion

1 Situation de départ

À la demande de l'OFT, la Commission Information Clientèle (KKI) a créé un groupe de travail temporaire qui s'est penché sur la communication des droits des passagers des TP en Suisse et a défini les règles (minimales) suivantes afin de mettre en œuvre le devoir d'information et l'obligation de communiquer les possibilités de recours. Ce groupe de travail recommande à l'unanimité de mettre en œuvre les règles élaborées. Après acceptation par la KKI, les règles seront intégrées dans le standard national de la branche Information à la clientèle et déclarées contraignantes.

Le groupe de travail temporaire était composé de

- OFT, Irene Bernhard
- BLS, Barbara Steiner
- Organe de gestion de l'Alliance SwissPass, Marcel Stirnimann
- Mandat Droits des passagers CC CFF, Erwin Hellrigl
- Mandat Droits des passagers CC CFF, Genti Begaj
- CFF, Te Moana Tschabold
- ZVV, Dominik Grögler

2 Réglementation Communication des droits des passagers dans les TP suisses

Le GT temporaire a rédigé un ensemble de règles qui montrent comment la communication des droits des passagers doit être mise en œuvre au minimum dans les TP suisses.

La solution comprend les dispositions suivantes (extrait de la réglementation) :

- Communication active

- Dans le véhicule, à partir de 60 minutes de retard ou de 60 minutes de retard prévu : la communication est en principe visuelle (adresses sur des écrans, si aucun écran n'est disponible, par flyer) et sonore (annonce).
- En cas de perturbations importantes : information écrite sur l'avis de perturbation ou l'avis général avec l'URL des droits des passagers.
- Communication passive
 - Chaque ET indique sur sa page d'accueil et/ou son application, de manière rapidement repérable, la page nationale des droits des passagers (<https://www.swisspass.ch/fahrgastrechte>). Dans l'idéal, sur la page d'accueil (en-tête, pied de page, etc.) ou dans le menu principal de la navigation sur la page d'accueil.
 - Si une page d'accueil spécifique est créée pour les droits des passagers, le contenu est laissé à l'appréciation des ET (par exemple, une page d'accueil commune expliquant les demandes de remboursement via les ET et les demandes d'indemnisation via la page nationale des droits des passagers). Pour les demandes d'indemnisation, un lien vers la page nationale des droits des passagers doit cependant être établi dans tous les cas.

Pour des explications et des exemples plus détaillés, veuillez consulter l'annexe 1 "Réglementation de la communication des droits des passagers".

3 Délais / Communication

5 juin 2024 : Décision de la KKI
Juin/juillet 2024 : Adaptation du document de transition et communication via la newsletter
Jusqu'à fin 2024 : Intégration dans le standard de branche définitif et définition du délai de transition

4 Coûts / financement

L'adaptation entraîne pour certaines entreprises de transport des coûts uniques de modification des canaux (page d'accueil, affichages, annonces).

En outre, un nouveau dépliant de la branche doit être conçu par le mandat de marketing de la branche (financement via le budget du mandat).



Proposition

La Commission Information à la clientèle (KKI) décide de

- de mettre en vigueur le nouveau règlement de la branche "Communication des droits des passagers" conformément à la réglementation ;
- d'informer les ET de la nouvelle réglementation ;
- de confier au mandataire Marketing la mission de réaliser un dépliant de branche plus neutre ;
- de dissoudre le GT temporaire "Communication des droits des passagers" à la fin du mois de juin 2024.

Annexes

- Annexe 1 : Règles de communication sur les droits des passagers

Validation de la directive de réalisation SIRI-SX/VDV736

Séance de la commission :	Commission Information à la clientèle (KKI)du 05.06.2024			
Point de l'ordre du jour :	08			
Origine / Auteur :	Daniel Ryser, daniel.ryser@sbb.ch, 079 593 95 71			
Type d'objet :	<input checked="" type="checkbox"/> Décision	<input type="checkbox"/> Information	<input type="checkbox"/> Discussion	<input checked="" type="checkbox"/> eDecide

Sommaire de gestion

Impact et zone touchée

La proposition concerne toutes les entreprises de transport disposant d'une interface SIRI-SX/VDV736 mise en œuvre ou prévue dans leur environnement informatique.

Type de données:	Secteur :
<input type="checkbox"/> Données de base	<input checked="" type="checkbox"/> Chemin de fer
<input type="checkbox"/> Données horaires	<input checked="" type="checkbox"/> Bus
<input type="checkbox"/> Données en temps réel	<input checked="" type="checkbox"/> Bateau
<input checked="" type="checkbox"/> Données d'événements	<input checked="" type="checkbox"/> Remontées mécaniques

1 Situation de départ

La plaque tournante nationale de données pour les informations événementielles DDIP SKI et le système de gestion des événements EMS SKI sont en production depuis avril 2022 et constituent l'épine dorsale de l'échange national de données pour les informations événementielles. Depuis la mise en production, les systèmes de gestion des événements de CarPostal, BernMobil / VBL, CFF, ZVV et d'autres partenaires ont été connectés au DDIP SKI. De nombreuses autres entreprises de transport utilisent activement l'EMS SKI, ce qui permet un échange sans faille des données relatives aux événements planifiés et non planifiés entre les entreprises de transport.

La pertinence des flux de données existants et futurs augmente avec l'accroissement des connexions / livraisons de données, et le moment est venu d'approuver rétroactivement la directive de réalisation.

La directive de réalisation ci-jointe et son approbation par la KKI doivent permettre de régler et de préciser clairement la gestion technique des flux de données via le standard SIRI-SX ou VDV736. Elle décrit entre autres les écarts et les précisions par rapport au standard pour l'ensemble de la branche des transports publics suisses.

La directive de réalisation ci-jointe a été vérifiée par le fournisseur de systèmes MENTZ en ce qui concerne sa faisabilité, puis examinée et validée par les groupes de travail KIDS Ereignisdaten et KI ADM pour la branche.

Avant de soumettre le présent document de demande, les représentants de la KKI de CarPostal et du ZVV ont pu examiner la directive de réalisation et exprimer leur soutien à sa validation par la KKI.

Comme la directive de réalisation est fondée sur le standard allemand VDV736, elle est pour l'instant rédigée en allemand, une traduction en anglais (car il s'agit d'un document technique) est prévue.

2 Jalons / Délais

Conformément à la feuille de route PIC (adoptée par la CCI le 28.02.2024), il s'agit ici de la validation de la directive de réalisation du thème PIC-CH004 :

Sujet	Définition des priorités	Lien de spécialité. Contexte thématique	Interface	Coup d'envoi	Analyse professionnelle /technique	Directives de réalisation	Premier moment de connexion	Dernière date de connexion
SKI-CH004 - Échange d'informations sur les événements (VDV 736 / SIRI SX)	11	Formats / RV	S	✓	✓	2024.2	✓	2025.4

3 Coûts / financement

Du côté des entreprises de transport, la validation de la directive de réalisation ne déclenche aucune dépense ; pour les raccordements futurs, elle sert à une réglementation claire et donc à une réduction des coûts inutiles.

Les charges du côté de SKI sont financées par le budget 2024.

4 Dépendances / pertinence stratégique

Le thème est inclus dans la feuille de route SKI actualisée, validée par la KKI, avec une planification temporelle correspondante.

5 Communication

L'organe de gestion de la commission Information à la clientèle informe les entreprises de transport de la publication des directives de réalisation. La publication se fait via TP-info.ch.



6 Points de divergences / de discussion

Aucune connue

Proposition

La Commission Information à la clientèle KKI

- 1) prend connaissance de la nécessité de la présente directive de réalisation VDV736 / SIRI-SX v1.0 pour les TP suisses ;
- 2) approuve le document "Directive de réalisation (RV) Profil CH VDV 736 / SIRI-SX" dans sa version 1.0 ;
- 3) communique l'approbation du document à la communauté des TP.

Annexe

- Directive de réalisation (RV) Profil CH VDV 736 / SIRI-SX _v1.0